



<p><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p><b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b></p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p><b>SEANCE DU 07 MARS 2024</b></p>
<p><b>Nombre de Conseillers en exercice : 71</b>  <b>Présents à la séance : 43</b>  <b>Ont participé au vote : 57</b>  <b>Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 3</b>  <b>Date de la convocation : 29 février 2024</b></p>	<p>L'an deux mille <b>VINGT QUATRE</b> et le <b>SEPT MARS</b>, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</b></p>
<p><b>Objet :</b></p> <p><b>Motion de soutien aux agriculteurs du Conflent</b></p> <p><b>N° d'Ordre : 62-24</b></p> <p><b>Classification @ctes :</b> 9.4 Vœux et motions</p> <p><b>Secrétaire de Séance : Ahmed BEKHEIRA</b></p>	<p><b>ASSISTAIENT A LA SEANCE :</b> Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Patrice ARRO, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, Thierry BEGUE, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Christelle LAPASSET, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Claude SIRE, Jean SERVAT, Serge BOYER, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO, René DRAGUE.</p> <p><b>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</b> Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représentée par Erk CHATELUS.</p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b> Jean-Louis BOSC a donné procuration à Gérard QUES, Jean-François LABORDE a donné procuration à Claude SIRE, Guy CASSOLY a donné procuration à Aude VIVES, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Christian TRIADO, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Roger PAILLES, Etienne TURRA, a donné procuration à Agnès ANCEAU-MORER, Corinne DE MOZAS a donné procuration à Bernard LAMBERT, Nathalie CORNET a donné procuration à Gladys DA SILVA, Claire LAMY a donné procuration à Thérèse GOBERT-FORGAS, Laurent CHARCOS a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Jean MAURY a donné procuration à Christelle LAPASSET, André JOSSE a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Jacques ROUCH a donné procuration à René DRAGUE, Henri GUITART a donné procuration à Patrice ARRO.</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES :</b> Sébastien NENS, Philippe DORANDEU, Anne LAUBIES, Yaël DELVIGNE, André ARGILES, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Françoise ELLIOTT, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELA, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU.</p>

**Le Président,**

**RAPPELLE** que les conditions climatiques sont préoccupantes ces 3 dernières années : forte sécheresse, changement de tranche climatique à "Aride" pour notre département.

**RAPPELLE** les restrictions à l'usage de l'eau de l'an passé qui seront sûrement renouvelées cette année, au vu des précipitations de l'hiver 2023-2024.

**INFORME** que les agriculteurs sont particulièrement touchés par l'inflation sur les matières premières et le coût de l'énergie.

**RAPPELLE** le caractère exceptionnel du territoire du Conflent, regroupant en son sein 6 réserves naturelles, le grand site du Canigó, le PNR Pyrénées Catalanes, la plus grande réserve de biodiversité de France métropolitaine.

**PRECISE** qu'un large mouvement indépendant réunissant la majorité des exploitations du Conflent et leurs revendications s'est exprimé sur le territoire.

Le conseil communautaire, après en avoir discuté, souhaite exprimer son inquiétude aux décisions du gouvernement en matière d'agriculture et d'environnement.

En ce qui concerne la gestion responsable de l'eau entre les secteurs, agricole, tourisme, industrie et communes :

**Le conseil communautaire :**

**DEMANDE** une vision globale de l'eau sur le département et non limitée aux territoires concernés.

**DEMANDE** le financement intégral de micro-retenues, petits équipements de stockage et abreuvement d'animaux (sur les exploitations et les estives) pour les agriculteurs.

**DEMANDE** le maintien des canaux d'irrigation gravitaire, structures millénaires, clé de voûte de la survie de nos vallées et du remplissage des nappes phréatiques pour tout le département.

**DEMANDE** de limiter la bétonisation et l'artificialisation des terres agricoles.

En ce qui concerne l'agriculture particulière au Conflent : 39 % d'exploitation en bio (Agreste 2020) ; maraîchage de qualité ; entretien de paysages difficilement mécanisable et accessible aux services d'incendie et d'entretiens ; petites exploitations ; pastoralisme ; mais aussi, élément intégré et nécessaire au tourisme.

**Le conseil communautaire :**

**SOUTIENT** la volonté des agriculteurs à devenir urgemment un territoire pilote, et lieu de véritables actions concrètes indispensables aujourd'hui, sur 5 ans renouvelable.

**SOUTIENT** la demande des agriculteurs pour la création d'un Paiement pour services environnementaux (PSE) pour tous les agriculteurs du Conflent toutes filières, toutes tailles et tous statuts confondus.

**APPORTE** un soutien total aux investissements liés à l'usage vertueux de l'eau.

**SOUTIENT** l'accompagnement et l'étude des pratiques du Conflent pour les améliorer et les diffuser.

**SOUTIENT** la demande des agriculteurs à revenir sur les mesures pénalisant le pastoralisme. Le pastoralisme doit valoriser tous les espaces sans contrainte de chargement.

**ENTEND** la requête des agriculteurs face à la lourdeur des démarches administratives.

**FORMULE** le vœu ferme et vigoureux que la France, qui a bâti sa grandeur sur sa puissance agricole, reste respectueuse de la nature essentielle et vitale de son agriculture.

**SOUHAITE** que le gouvernement mette tout en œuvre à Paris comme à Bruxelles pour protéger l'agriculture française de toutes les agressions commerciales, administratives et politiques.

**Face à la gravité et l'urgence de la situation, le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, par 54 voix POUR, et 3 ABSTENTIONS.**

**ADOpte** la présente motion.

**PUBLIE** la présente motion auprès des services de l'état, de son public, et des agriculteurs.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 19 Mars 2024.  
Pour extrait, certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Louis JALLAT.

